

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 27 JUIN 2016**

L'an deux mil seize, le lundi 27 juin à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 16 juin 2016, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Présents : BASSET Thierry, GAMOT Jean-Claude, GRENIER Bernard, LALUE Jean-Bernard, PRADERIE Marie, RIBATET Marie-Claude.

Absents: GAMOT Franck, GORSE Francis, MAUD Jean-Christophe, MAZET Pascal.

Absente excusée : ENSMINGER Sandrine

Marie PRADERIE est élue secrétaire de séance.

I - APPROBATION DU PROJET DE PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2016.

Le projet du procès-verbal est approuvé en l'état à l'unanimité.

II – AVIS SUR LE PROJET DE DISSOLUTION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE BELVES – PROPOSITION 41 DU SDCI.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en application des dispositions de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe), un nouveau schéma de coopération intercommunale (SDCI) a été déterminé pour la Dordogne par arrêté préfectoral du 30 mars 2016, avec une mise en œuvre au 1^{er} janvier 2017.

Il donne lecture de la proposition n°41 du SDCI qui prévoit à compter de cette même date, la dissolution du syndicat intercommunal d'action sociale (SIAS) de Belvès.

Monsieur le Préfet invite les membres du Conseil Municipal à se prononcer sur cette proposition et ce dans un délai de deux mois à compter de la réception du courrier de saisine. A défaut, l'avis sera réputé favorable.

Appelé à se prononcer et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce de manière favorable concernant la proposition n°41 du SDCI.

III – REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE.

Monsieur le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité n'avait pas été actualisé depuis un décret du 27 janvier 1956. L'action collective des autorités organisatrices de la distribution d'électricité a permis la revalorisation de cette redevance.

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du décret n°2002-409 du 26 mars 2002 portant modification des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

Il propose au Conseil Municipal :

- de calculer la redevance en prenant le seuil de la population totale de la commune issu du recensement en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2016,
- de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum prévu selon la règle de valorisation définie au sein du décret visé ci-dessus et de l'indication du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement ayant décidé de publier les indices et index BTP sous forme d'avis au Journal officiel de la République

Française, soit un taux de revalorisation de 28,96 % applicable à la formule de calcul issu du décret précité.

Le Conseil Municipal adopte la proposition qui lui est faite concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité qui s'élève pour l'année 2016 à 197 euros.

IV – APPROBATION D'UN AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE (AD'AP).

Le Conseil Municipal approuve l'Agenda d'Accessibilité Programmée tel que présenté pour mettre en conformité les établissements recevant du public de la commune de MONPLAISANT.

V – QUESTIONS DIVERSES.

A) Associations :

- Association Sportive du Golf de Lolivarie :

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal du courrier reçu du Président de l'association Sportive du Golf de Lolivarie remerciant le Conseil de l'attribution d'une subvention communale.

- Association Entrée des Artistes :

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal du courrier reçu du Président de l'association sollicitant l'attribution d'une subvention communale.

Il rappelle qu'une subvention, d'un montant de 100 euros, leur a bien été attribuée lors de l'élaboration du budget.

B) Réunion des maires et adjoints de Belvès,Sagelat,Siorac et Monplaisant

Le 29 juin à 19 h, aura lieu, à l'initiative de Brigitte Pistolozzi,Conseillère Départementale une réunion entre les maires et adjoints des communes de Belvès,Sagelat,Siorac et Monplaisant pour un échange sur le projet de territoire.

Plus aucun point n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h